



BUDGET 2024

RÉALISTE ET AMBITIEUX

PAGES 6 et 7



TRANSITION PAGES 2 et 3

ÉNERGIES RENOUVELABLES
LE SDEC ÉNERGIE FONDE SOLISDEC
POUR EXPÉRIMENTER LES OMBRIÈRES



SUR LE TERRAIN PAGE 8

ÉCLAIRAGE PUBLIC
TROUVILLE-SUR-MER LANCE
UN VASTE RÉAMÉNAGEMENT DE SA VOIRIE

POINT DE VUE PAGE 5

« QUE PENSEZ-VOUS
DE LA MISE EN ŒUVRE
ET DE LA DÉFINITION DES ZONES
D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES ? »

PAROLE À... PAGE 11

VIRGINIE VOÛÉ
Cabinet Luminescence
sur le référentiel Trame noire



ÉDITORIAL

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

La période estivale n'est pas synonyme de calme au syndicat, déjà projeté sur le deuxième semestre de l'année. Dans leurs devoirs d'été, élus comme agents vont poursuivre les prises de position sur les marchés de l'énergie pour permettre aux membres du groupement d'achat de bénéficier de prix du gaz et de l'électricité plus attractifs que ceux de 2024. Ils devront également plancher sur les 2 appels à projets (cf. page 4), pour la rénovation énergétique des écoles dont c'est la 3^e édition et des logements communaux à vocation sociale. Ce dernier appel à projets est une nouveauté et je compte sur vous pour saisir cette opportunité de financement supplémentaire pour rénover des biens dont la population a besoin. Par ailleurs, l'énergie photovoltaïque sera au cœur de nos activités dans les prochains mois avec la création de 2 sociétés de projet : SoliSDEC, d'une part (cf. pages 2 et 3) pour produire de l'électricité renouvelable à partir d'ombrières photovoltaïques de moyenne puissance, expérimentation lancée avec 7 communes volontaires, que je remercie pour leur engagement. Et d'autre part, avec la création de Nacre Energie, associant la communauté de communes Cœur de Nacre, Normandie Aménagement et notre syndicat pour équiper les bâtiments d'une zone d'activités commerciales en panneaux photovoltaïques. C'est un exemple d'autoconsommation collective en perspective puisque l'électricité produite alimentera prioritairement les bâtiments publics et les entreprises du parc. Enfin, dans un contexte de coûts de l'énergie encore tendus, la rénovation énergétique et la production d'énergie renouvelable sont deux leviers pour permettre aux collectivités de réduire leurs consommations d'énergie et donc la facture. C'est une volonté qui s'est traduite par le budget voté par notre comité syndical qui vise, plus que jamais, à répondre aux besoins et attentes de nos collectivités adhérentes. Bel été. Bien à vous.

Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente du SDEC ÉNERGIE

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le SDEC ÉNERGIE fonde SoliSDEC pour expérimenter les ombrières de moyenne puissance



Dans le cadre de la loi APER, les collectivités doivent désormais équiper leurs parkings d'ombrières photovoltaïques. La création au début de l'été de la société de projet SoliSDEC permettra de lancer une expérimentation avec 7 communes volontaires.

Plus aucun parking sans panneaux solaires. C'est en substance ce que dit la loi APER, prolongement de la loi climat et résilience promulguée en 2021. Cette obligation applicable aux parcs de stationnement de plus de 1 500 m² concerne aussi bien les aménageurs privés que les collectivités.

Pour le SDEC ÉNERGIE, qui a défini fin 2022 une stratégie pour développer les installations photovoltaïques, notamment en réalisant en régie des projets de petite puissance sur le patrimoine des collectivités, cette loi ouvre la possibilité de développer des projets de plus grande envergure. Le syndicat s'est donc emparé

du sujet pour accompagner les collectivités qui souhaitent remplir leurs obligations réglementaires tout en cherchant des solutions pour réduire leur facture énergétique.

Massifier les projets

Pour éviter les réalisations au coup par coup, le SDEC ÉNERGIE s'est rapproché de See You Sun, un acteur privé positionné sur les installations de moyenne puissance. Ce fournisseur d'équipements développe des partenariats avec les collectivités pour réaliser des grappes d'ombrières de parkings ou d'équipements sportifs. Procéder par grappes de projets favorise les financements bancaires mais aussi les économies d'échelle lors de la construction.

LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET

9 259 m²

Surface totale de panneaux photovoltaïques installés sur les ombrières.

Puissance :

2 158 kWc

2 188 MWh

Production annuelle moyenne

Début 2023, un protocole d'accord a été signé entre les deux partenaires afin d'identifier les collectivités prêtes à mener l'expérience. Celles-ci devront accorder à la société de projet SoliSDEC, en cours de constitution (lire plus bas) une occupation temporaire de leurs parkings pendant 30 ans.

Sur le modèle du tiers investissement

Sollicité par le SDEC ÉNERGIE, un troisième partenaire entrera en jeu. Énergie Partagée Investissement (fonds national d'investissement) collecte l'épargne citoyenne et l'investit au capital de projets d'énergie renouvelable.

UNE GRAPPE DE 7 CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

Sept communes du Calvados ont manifesté leur intérêt pour recouvrir leurs parkings ou leurs terrains de tennis d'ombrières photovoltaïques. Après un appel à concurrence pour informer d'éventuels acteurs qui souhaiteraient se positionner, puis une délibération sur la mise à disposition du foncier, elles signeront une convention avec SoliSEC pour acter le projet.

- **Villers-sur-Mer** - Parking du Paléospace : 302 kWc.
- **Falaise** - Parking du complexe sportif : 167 kWc.
- **Dozulé** - Parking de l'école maternelle Silly : 260 kWc.
- **Les Monts-d'Aunay** - Parking de la place du Marché : 344 kWc.
- **Thury-Harcourt-le-Hom** - Parking de la salle Gringore : 332 kWc.
- **Fleury-sur-Orne** - Parking du château d'eau et terrain de tennis : 499 kWc.
- **Vire-Normandie** - Parking de Vaudry : 254 kWc.

(liste provisoire)



Protection des véhicules ou des cours de tennis impraticables en cas de pluie, abri pour des manifestations, couplage avec des bornes de recharge électrique... Les ombrières proposent de multiples services. Mais pour les communes qui les implantent, elles ont aussi une valeur d'exemplarité.

« L'objectif de cette expérimentation, c'est de mettre en place des opérations d'autoconsommation collective. »

Pour Guénaëlle Carlier, responsable Dynamiques territoriales et innovation au SDEC ÉNERGIE, ce modèle de financement pointe la dimension citoyenne du projet et sa maîtrise par les acteurs du territoire. « L'objectif de cette expérimentation, c'est de mettre en place des opérations d'autoconsommation collective puisque les communes partenaires bénéficieront en priorité de l'électricité produite par les ombrières. Elles auront ainsi la garantie d'un prix stable. »

Pour concrétiser ce projet, la future société de projet SoliSDEC sera créée d'ici l'été. Le comité syndical s'est engagé en mars dernier à prendre 25 % du capital, aux côtés d'Énergie Partagée Investissement (24 %) et de See You Sun (51 %). Les communes n'auront pas à financer les ombrières puisque l'intégralité de l'investissement (construction, exploitation) sera assurée par SoliSDEC, ainsi que la vente de l'électricité. □

Après 30 ans d'exploitation, 3 scénarios possibles :

- SoliSDEC poursuit l'exploitation après le renouvellement de la convention avec la commune ;
- La commune récupère l'équipement et l'exploite en propre ;
- L'installation est démantelée aux frais de SoliSDEC.

LE SDEC ÉNERGIE À VOS CÔTÉS

Un soutien pour la rénovation des logements communaux à caractère social

Certaines communes vont pouvoir être aidées par le SDEC ÉNERGIE qui a souhaité renforcer ses actions de lutte contre la précarité énergétique.



C'est nouveau ! Nombreuses sont les communes propriétaires de logements anciens qui pourraient ne plus répondre aux normes d'habitabilité et de performance énergétique. Or, selon la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, elles sont tenues de fournir à leur locataire un logement « décent » qui devra respecter des niveaux

de performance énergétique minimums et de plus en plus exigeants. Les réhabiliter est un levier de lutte contre la précarité énergétique et apporte une vraie plus-value pour la vie locale. Conscient de ces enjeux et du besoin de ses adhérents, le SDEC ÉNERGIE a souhaité mettre en place un dispositif de soutien à la rénovation de ces logements communaux à caractère

social¹, complémentaire aux diverses aides déjà existantes. Un appel à projets a ainsi été lancé (réponse au 31 octobre) pour des communes de catégories B et C², les travaux devant permettre d'atteindre à minima une classe énergétique finale D.

Dans la limite de l'enveloppe financière dédiée au dispositif, l'aide s'élèvera à 30 % de la part restant à la charge de la commune, plafonnée à 5 000 euros/logement et pourra être majorée pour des logements qui atteindront une performance énergétique Type BBC Rénovation. □

Contact

Alicia Pringault
Service dynamiques territoriales et innovation
Tél. 02 31 06 61 82
Mél : apringault@sdec-energie.fr

1. - Le logement social devra avoir au moins l'une des deux finalités suivantes : être loué à des ménages aux revenus modestes et afficher des loyers modérés ou être utilisé comme « hébergement d'urgence ».
2. - Le dispositif s'adresse aux communes de catégories B pour lesquelles le SDEC ÉNERGIE perçoit la taxe sur la consommation finale d'électricité, et C pour lesquelles le syndicat perçoit la taxe sur la consommation finale d'électricité sans la reverser aux dites communes.

Des aides reconduites pour la rénovation des écoles

Le SDEC ÉNERGIE poursuit son accompagnement des collectivités en faveur de la rénovation énergétique de leurs écoles.

L'appel à projets est connu et déjà utilisé par de nombreuses communes (plus d'une vingtaine). Pour celles qui voudraient en bénéficier, la 3^e édition du dispositif PROGRES (traduction de PROGramme de Rénovation des Établissements Scolaires), dédié à la rénovation énergétique des écoles, est de nouveau ouvert aux collectivités (réponse au 31 octobre 2024). Pour cela, elles doivent être engagées dans une démarche en étant accom-

pagnées soit par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre du Conseil en énergie partagé (CEP) niveau 2, soit par la Communauté urbaine pour les communes membres de Caen la mer. Le montant de l'aide peut s'élever à 30 % du montant des travaux avec un plafond fixé à 75.000 euros, les collectivités devant s'engager dans un niveau de performance énergétique d'au moins 40 % d'économie par rapport à une année de référence. Au-delà de ce soutien financier, c'est l'accompagnement pour les choix techniques et la sensibilisation des usagers, par un volet animation, qui va être apporté par le SDEC ÉNERGIE. A la suite d'un audit, les travaux porteront sur l'enveloppe du bâtiment et sur la production de chaleur. Il faut

savoir que les écoles sont les bâtiments parmi les plus consommateurs d'énergie, ce qui pèse lourd dans la facture énergétique des collectivités qui sont, pour beaucoup d'entre elles, soumises à l'obligation de rénovation du décret tertiaire (une réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire de 40 % d'ici 2030 pour les bâtiments dont la surface excède 1 000 m²). □

Contact

Jérémy Bredin
Responsable Efficacité énergétique
et production ENR
Tél. 02 31 06 61 66
Mél : jbredin@sdec-energie.fr

UNE QUESTION, TROIS AVIS

« QUE PENSEZ-VOUS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ? »



« UN TRAVAIL SÉRIEUX MAIS À NOTRE RYTHME »

**LYSIANE LE DUC DRÉAN,
MAIRE DE VER-SUR-MER**

« Même s'il s'agit d'un sujet politique important que la nécessité de trouver de nouvelles sources d'énergie, je trouve que la mise en œuvre et la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables demandée par l'Etat est un peu étonnante, car extrêmement technique. Un sujet complexe sur lequel nous n'étions pas tous bien préparés, et une procédure contraignante dans la mesure où une concertation publique est exigée dans le parcours de la réflexion. Et je ne parle pas des délais de réalisation. Nous avons décidé de faire le travail sérieusement mais d'aller à notre rythme. La demi-journée de formation organisée par le SDEC ÉNERGIE sur la réalisation des cartes ZAEr, que j'ai suivie avec un autre élu, m'a d'ailleurs été très utile dans la démarche engagée.

Nous avons travaillé avec une commune voisine plus avancée que nous sur le sujet et nous nous sommes inspirés de sa méthode.

Après un premier travail en commission environnement, j'ai convoqué l'ensemble des élus de la commune pour leur présenter la démarche et les supports de travail. Chacun a pu s'exprimer librement sur ce que pouvait accueillir notre territoire et notre commune en termes d'énergies renouvelables.

La synthèse de ce travail sera présentée et mise à la disposition de la population fin juin dans le cadre de la concertation publique, avant une délibération du conseil municipal à la rentrée de septembre.

Même si nous avons des doutes sur la capacité de l'État à prendre en compte nos préconisations qui s'avèrent pourtant assez poussées et construites, la démarche reste intéressante puisqu'elle permet à tout le monde de s'exprimer à un moment où notre territoire (Le Bessin) est concerné par des projets d'éolien terrestre mais aussi offshore. Il ressort des discussions un certain consensus sur l'énergie solaire, sous plusieurs formes. Concernant l'éolien, beaucoup attendent de voir l'impact de ce qui a déjà été programmé : les 64 éoliennes en face de nous en mer influent sur notre réflexion car nous avons l'impression de « donner » déjà beaucoup en termes d'énergie renouvelable ». □



« LA DÉMARCHE EST UTILE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉNERGIES FOSSILES »

**PHILIPPE LAGALLE,
MAIRE DE THURY-HARCOURT-LE-HOM**

« On peut relever tout d'abord un peu de cafouillage en ce qui concerne le calendrier lié à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr).

En septembre/octobre 2023, l'Etat nous enjoint de définir nos ZAEr par délibération à prendre au plus tard le 31 décembre 2023. Mais le 15 janvier, un nouveau courrier du Préfet nous indique le report au 15 mars alors que tout était réalisé de notre côté. Pour autant, la démarche est utile dans le cadre des objectifs de réduction des énergies fossiles. Mais la difficulté est de pouvoir raisonner et d'avancer alors que le cadre réglementaire et législatif n'est pas stabilisé.

Suite à l'injonction initiale, nous avons donc organisé de fin octobre à fin novembre une consultation publique en appelant tous les habitant(e)s de Thury-Harcourt-Le-Hom à s'exprimer sur l'implantation d'EnR sur le territoire (éolien, solaire, hydraulique, méthanisation, géothermie ...). Un registre était à disposition en mairie. Les habitants pouvaient aussi s'exprimer par courrier ou mail. Une délibération synthétisant la position des administré(e)s et des élu(e)s a ensuite été votée en conseil municipal le 19 décembre 2023. Elle actait le refus de l'éolien et notre manque de potentiel sur l'hydraulique et la géothermie. Concernant le solaire, nous avons indiqué que l'ensemble de la commune était une ZAEr où des panneaux photovoltaïques pouvaient être installés sur les toits des bâtiments publics et privés, que nous étions favorables à la mise en place d'ombrières. Nous avons identifié par ailleurs deux zones potentielles pour l'implantation de projets agrivoltaïques au sol.

Suite à l'extension du délai de réponse, nous avons organisé une réunion publique le 13 février qui a permis d'amender à la marge les propositions faites en décembre par la commune. Une nouvelle délibération a été votée en conseil municipal du 27 février 2024». □



« LA DÉMARCHE EST UTILE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉNERGIES FOSSILES »

**OLIVIER PAZ, PRÉSIDENT DE L'UNION
AMICALE DES MAIRES DU CALVADOS**

« Le développement des énergies renouvelables est une nécessité et il est primordial que cette transition se fasse en concertation avec les collectivités.

Je regrette que la mise en œuvre et la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr) n'ait pas été appréhendées correctement, plus particulièrement dans les instructions procédurales qui ont été délivrées aux communes. En effet, la date butoir initialement transmise à ces dernières ne respectait pas le délai de 6 mois prévu par la loi à compter de la mise à disposition par l'État des informations relatives au potentiel d'implantation des énergies renouvelables. En tant que Président de l'UAMC, j'ai immédiatement alerté les services de l'État quant à l'impossibilité pour les communes de respecter les délais imposés au vu de la technicité de la tâche demandée et sollicité un report basé sur la version finale du portail en ligne publiée le 11 décembre 2023. L'UAMC a ensuite invité tous ses adhérents à délibérer dans un délai de 6 mois à partir de cette date.

Au-delà des délais imposés, la mise en œuvre de la définition des ZAEr se heurte à des difficultés de compréhension de la part des élus comme des administrés, d'autant plus qu'il est exigé une concertation du public en amont de la définition de ces zones.

Enfin, je tiens à souligner les inégalités entre, d'une part les communes rurales ayant besoin d'un appui extérieur dans cette mission, et d'autre part, les grandes communes davantage dotées en ingénierie. L'accompagnement proposé par le SDEC ÉNERGIE contribue fortement à réduire ces inégalités et c'est une bonne chose. » □



BUDGET 2024

Réaliste et ambitieux

Dans un contexte économique pavé d'incertitudes, notamment sur le coût des matières premières et de l'énergie, le SDEC ÉNERGIE a adopté en mars dernier ses budgets prévisionnels 2024, principal et annexes, à hauteur de 130 millions d'euros¹. Des budgets qui entendent répondre aux fortes demandes des collectivités notamment en termes d'investissement sur les réseaux et de transition énergétique.

« **F**ace à un environnement social, économique et géopolitique instable et imprévisible, nous avons fait le choix assumé d'une gestion budgétaire prudente tout en restant ambitieux. La solidité financière du budget principal nous permet de porter des programmes d'investissement volontaristes, explique Philippe Lagalle, vice-président en charge des finances. Nous pouvons donc proposer un accompagnement aux collectivités toujours plus poussé et de qualité en termes d'ingénierie, de conseils et d'aides financières à l'investissement ».

Deux grandes priorités ressortent ainsi du budget global : le maintien d'un fort niveau d'investissement sur les réseaux et un accroissement des investissements pour soutenir la transition énergétique des collectivités. « Concrètement, il s'agit de répondre aux besoins de renforcement et d'effacement des réseaux de distribution d'électricité, dans la limite de nos capacités budgétaires et de nos ressources

humaines, de diminuer les consommations énergétiques en éclairage public et de soutenir l'activité économique sur les territoires des collectivités par le financement des raccordements au réseau électrique ».

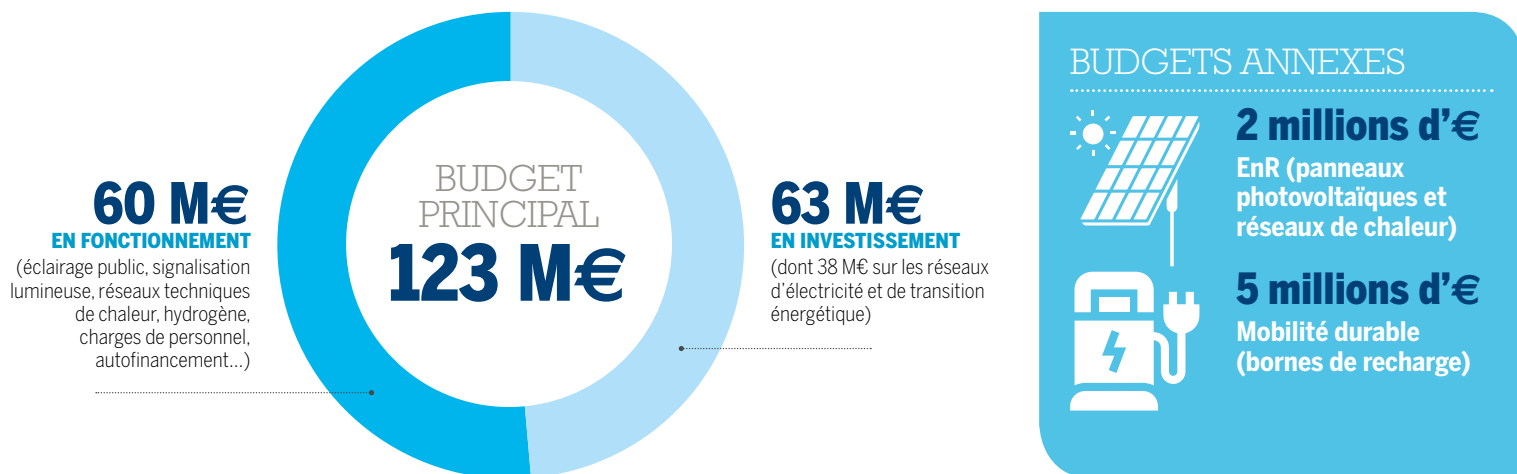
Côté transition énergétique, à noter la mise en œuvre des premières réalisations du CEP niveau 3

(maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation des bâtiments publics), le renouvellement de l'appel à projets - PROGRES - pour le financement des travaux de rénovation énergétique des établissements scolaires (lire aussi page 4) ou encore la poursuite des investissements dans la construction de réseaux de chaleur. « Nous entendons par ailleurs soutenir la création de centrales de production d'électricité photovoltaïque à travers la régie à autonomie financière « Energies renouvelables » et la prise de participation dans des sociétés de projets (installation de panneaux photovoltaïques, ombrières photovoltaïques...) », rappelle Philippe Lagalle qui explique que le SDEC ÉNERGIE souhaite aussi être un acteur incontournable du déploiement de la mobilité bas carbone sur l'ensemble du territoire départemental. □

4 PROGRAMMES PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT 2023-2026

- Raccordement, extension et sécurisation des réseaux d'électricité : 31 M€ sur 4 ans
- Effacement des réseaux : 36 M€ sur 4 ans
- Mobilité durable et développement des bornes de recharge : 6 M€ sur 4 ans
- Efficacité énergétique : rénovation des établissements scolaires (4 M€) ; panneaux photovoltaïques (2,5 M€) ; réseaux de chaleur (3,7 M€) ; renouvellement éclairage public (9,5 M€) et éclairage intérieur (1,5 M€). Soit 21,2 M€ sur 4 ans.

1. - Budget principal : 123 M€
Budget EnR (panneaux photovoltaïque et réseaux de chaleur) : 2 M€
Budget mobilité durable (bornes de recharges) : 5 M€.



40 M€ d'investissement

sur les réseaux d'électricité et de transition énergétique



Les travaux de raccordement, d'extension et de sécurisation des réseaux



Les travaux sur les réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse



Le renouvellement de l'éclairage intérieur de bâtiments publics



Le programme d'efficacité énergétique des bâtiments publics



Les travaux d'effacement des réseaux



Le programme d'efficacité énergétique d'éclairage public

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Trouville-sur-Mer reconfigure le boulevard et le quai Fernand-Moureaux

Pour faciliter la cohabitation entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes, la commune de Trouville-sur-Mer a lancé un vaste projet de réaménagement de voirie, depuis le giratoire du pont des Belges jusqu'au Casino. Non prévu dans le projet initial, un volet pour le traitement de l'éclairage a été ajouté dans la programmation de chantier.



Pour construire ce nouveau réseau d'éclairage au fonctionnement évolutif, le SDEC ÉNERGIE a posé 5 km de câbles. Le chantier s'est étiré sur 880 m linéaires.

et techniques, allaient nécessiter une remise à niveau des équipements, et pas seulement un déplacement des candélabres existants. « Nous avons informé les élus qu'un éclairage initialement conçu pour 20 m de chaussée ne serait plus calibré pour une largeur réduite à 15 m, justifie Éric Colombert, adjoint au service Éclairage public au SDEC ÉNERGIE. Par ailleurs, les installations étaient assez endommagées. Nous avons présenté des hypothèses de matériels et un chiffrage. La commune a finalement choisi d'anticiper et d'inscrire ces travaux au budget 2024 pour pouvoir les réaliser en même temps que les aménagements de voirie. »

Pilotage simplifié

L'entreprise chargée des aménagements de voirie a assuré l'intégralité du génie civil. Le SDEC ÉNERGIE a pour sa part validé la position des fourreaux, déposé 95 mâts et 116 lanternes, installé 70 nouveaux lampadaires et 98 luminaires. Le matériel choisi devait répondre à plusieurs contraintes : permettre l'accrochage de drapeaux et de kakémonos sur les candélabres, posséder une prise festive, accepter la tension de câbles inox traversant les voies de circulation. Les installations devaient également intégrer les bornes wifi existantes et la vidéoprotection dont le pilotage sera assuré depuis une armoire d'éclairage unique pour l'ensemble du boulevard.

Des économies à la clé

Grâce au renouvellement des lampadaires, la puissance installée a été presque divisée par 2, passant de 13 900 W à 7 800 W. L'économie sur le coût de fonctionnement sera de 10 300 € par an. L'intensité des lampadaires pourra s'ajuster depuis le bureau en tenant compte de la situation de chacun et de la configuration des lieux (quai, voie de circulation, piste cyclable, passage piéton...).

Le SDEC ÉNERGIE a subventionné ce projet à hauteur de 40 %. La contribution de la commune s'élève à 298 000 € sur un montant total de travaux de 594 164 € TTC. □

Bordant les quais de *La Touques*, le boulevard Fernand-Moureaux est le cœur battant de la cité balnéaire. Sur un espace contraint, de nombreuses activités se concentrent : débarque du port de pêche, promenade touristique, commerces et restaurants exigent des capacités de stationnement significatives. Difficile, dans ce contexte, d'assurer une cohabitation paisible et sécurisée entre tous les usagers, ainsi qu'une cohérence esthétique. Pour soigner son entrée de ville et favoriser les mobilités douces, la commune a donc démarré en octobre 2023 un ambitieux programme de requalification. Le projet prévoit

la suppression du terre-plein central et d'une voie de circulation pour élargir les trottoirs et créer une piste cyclable bidirectionnelle. Les stationnements seront également rationalisés et la végétation sera valorisée avec la création programmée de deux squares, de part et d'autre du marché aux poissons.

Un éclairage recalibré

Adhérente au syndicat depuis 2022, la commune de Trouville-sur-Mer n'avait pas prévu de traiter l'éclairage dans ce projet. Or pour le SDEC ÉNERGIE, il est apparu que ces modifications de voirie, par obligations réglementaires

RETOUR D'EXPÉRIENCE

ESCAPE GAME PÉDAGOGIQUE « MISSION ENERGIE »

PLUS DE 4 000 VISITEURS EN UN AN

En mai de l'année dernière, Yann Arthus-Bertrand, photographe, réalisateur et Président de la Fondation GoodPlanet, et Catherine Gourney-Leconte, Présidente du SDEC ÉNERGIE et Vice-Présidente de la Région Normandie, inauguraient le tout nouvel espace de la Maison de l'Énergie « Mission Energie », un escape game pédagogique inédit sur la transition énergétique. Depuis, plus de 4 000 personnes (scolaires et adultes) sont venues répondre aux énigmes, comprendre et s'informer sur les enjeux climatiques de notre époque. « Le format et les ambiances plongent les participants dans des univers différents. Ils permettent de prendre conscience de l'omniprésence de l'énergie dans notre quotidien. L'occasion aussi d'aborder un thème anxiogène de façon ludique et participatif. Et pour les enseignants notamment, de ré-exploiter sous un autre angle les connaissances abordées en classe », explique Gilles Marin, animateur de la Maison de l'Énergie. Les joueurs (12 minimum et 30 maximum), divisés en trois équipes, deviennent le temps de l'escape game, entre 2h et 2h30, des agents de « la S.A.G.E » : la Section Anti-Gaspillage Énergétique. Leur mission : trouver des solutions pour relever le défi de la transition énergétique. Pour cela, ils doivent remonter le temps afin d'identifier les choix énergétiques pour répondre aux besoins en énergies de trois époques 1927, 1989 et 2030, tout en préservant l'environnement. □

Animation gratuite et encadrée

Inscription en ligne

www.maisondelenergie.fr

Contact : 02 31 06 91 76

maisonenergie@sdec-energie.fr



COMMUNE DE VAL D'ARRY

Une toiture photovoltaïque aidée par le SDEC ÉNERGIE

La nouvelle mairie de la commune de Val d'Arry disposera cet été d'une toiture recouverte de panneaux photovoltaïques avec l'aide financière du SDEC ÉNERGIE.

Et une de plus ! À l'issue des travaux réalisés sur la nouvelle mairie de Val d'Arry⁽¹⁾, le SDEC ÉNERGIE enregistrera alors la vingtième installation de toiture photovoltaïque depuis 2018. Constituée de 140 panneaux français (VMH Énergies, une entreprise installée à Châtellerault, dans la Vienne), posés sur une surface de 178 m², la toiture ainsi équipée et parfaitement intégrée disposera d'une puissance de 29,4 kWc pour un investissement de 63 000 euros HT. Sa production d'électricité équivaldra à la consommation moyenne de 13 foyers et évitera l'émission de 10 tonnes de CO₂ par an. Réalisé grâce à une délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage (DTMO), le projet a été piloté par la commune elle-même, en lien avec les entreprises retenues, le SDEC ÉNERGIE venant rembourser l'opération une fois celle-ci mise en service. En facilitant le projet (étude d'opportunité gratuite) avec son aide financière, le syndicat départemental entre en action dès que la commune est en phase esquisse et a retenu son architecte, avant le permis de construire. Le syndicat se charge également de toute la partie contractuelle (vente d'électricité s'il y a) et de l'exploitation de l'installation. « Pour 2025, nous sommes à la recherche de tels projets, qu'il s'agisse de chantiers neufs ou

de grosses réhabilitations », souligne Jérémie Bredin, responsable Efficacité énergétique et production ENR au SDEC ÉNERGIE. □

1 - Val d'Arry rassemble les communes historiques de Noyers-Bocage, Missy, Le Locheur et Tournay-sur-Odon.

Contact : Jérémie Bredin
Responsable Efficacité énergétique
et production ENR - Tél. 02 31 06 61 66
Mél : jbredin@sdec-energie.fr

LE CHIFFRE



904 167

C'est le nombre de kWh produits et injectés sur le réseau par les 19 installations photovoltaïques exploitées par le SDEC ÉNERGIE en 2023. C'est 8 % de plus que les prévisions, signe d'une météo favorable et d'un bon suivi des installations. 61 % de cette production annuelle se concentre sur les mois de mai à août. Le syndicat prévoit 5 nouvelles installations photovoltaïques en 2024 : les collectivités intéressées peuvent se manifester auprès de j.bredin@sdec-energie.fr



EN MISSION

HÉLÈNE CHAUVEAU, DIRECTRICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SDEC ÉNERGIE

« Accompagner les collectivités territoriales dans leurs actions de transition énergétique »

Ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, Hélène Chauveau, en provenance de la Direction Départementale des territoires et de la Mer du Calvados, est la nouvelle directrice de la transition énergétique du SDEC ÉNERGIE. Elle entend faire bénéficier le syndicat départemental de son expérience acquise au ministère de l'Ecologie à Paris, mais aussi au sein des instances européennes à Bruxelles.

À 39 ans, Hélène Chauveau bénéficie d'un parcours professionnel que l'on peut qualifier de riche et cohérent. En 2007, pour son premier poste, elle intègre le ministère de l'Ecologie à la direction générale de l'énergie et du climat à Paris La Défense. « *Je m'occupais alors de la réglementation et des aides financières en faveur de la performance énergétique des bâtiments.* » En janvier 2011, elle part à Bruxelles à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. « *Je représentais la France dans le groupe de travail « Energie » du Conseil de l'Union européenne en tant que négociatrice de textes européens. Nous étions deux sur cette mission et avons travaillé notamment sur la première directive sur l'efficacité énergétique ou encore participé à la négociation sur les Objectifs « Energie climat 2030 ».* »

À la tête d'une direction de 15 personnes

En septembre 2014, Hélène Chauveau, née à Caen, revient sur ses terres en intégrant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados. « *En fait, il s'agit de mon premier poste lié à mon ministère d'origine. Responsable de l'unité amélioration de l'habitat privé, je gérerais les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour le département du Calvados, soit un budget de 8 M€, et animais le pôle départemental contre l'habitat indigne.* »

En 2019, toujours au sein de la DDTM du Calvados, Hélène Chauveau prend le poste de déléguée territoriale responsable de l'arrondissement de Caen où elle accompagne les projets de l'Etat et des collectivités en faveur du développement durable.

Toujours à la recherche d'évolution et de responsabilité, elle postule avec succès au remplacement d'Alban Raffray à la tête de la direction de la transition énergétique du SDEC ÉNERGIE. Une direction composée de 15 personnes réparties dans deux services « Efficacité énergétique et production d'EnR » et « Dynamiques territoriales et innovation ». La mission consiste à accompagner les collectivités territoriales dans leurs actions de transition énergétique : économies d'énergie, installation d'EnR, achats groupés d'énergies, sensibilisation des publics sur les enjeux de la transition énergétique notamment avec la maison de l'énergie, l'accompagnement des collectivités sur leurs projets territoriaux comme les actions découlant du Plan Climat Air Energie Territorial ou encore pour définir les Zones d'accélération des énergies renouvelables. « *Il ne s'agit pas pour moi de révolutionner la direction. J'entends me glisser dans les pas de mon prédécesseur tout en apportant ma touche personnelle et mon expérience.* » □

VEILLE



LE SDEC ÉNERGIE RECRUTE

Le SDEC ÉNERGIE recrute un(e) technicien(ne) en éclairage public. Le poste est à pourvoir dès que possible. Pour tous renseignements, contactez Sandrine Bonnegent au **02 31 06 80 79** ou par mail à **sbonnegent@sdec-energie.fr**.



8^e ÉDITION DU NORMANDIE ÉNERGIES TOUR

Rendez-vous est donné aux fans de la voiture électrique, GNV et hydrogène sur les routes du Débarquement pour le Rallye de la Liberté le samedi 21 septembre avec, comme à chaque édition, de la découverte du patrimoine et de beaux paysages, des moments

de partage, des dégustations et un soupçon de compétition. Particuliers, collectivités, associations, entreprises peuvent s'inscrire sur **normandie-energies-tour.fr**

PAROLE À...

Virginie Voué

**Cabinet Luminescence
sur le référentiel Trame
Noire en éclairage public**

Qu'est-ce que la Trame Noire ?

On a coutume d'associer la Trame Noire avec les démarches d'extinction. Or, il n'y pas de corrélation aussi nette entre ces deux notions. La Trame Noire apporte la dimension temporelle de la Trame Verte et Bleue (TBV), relative à la nuit. La TVB est un « outil de planification du territoire ». Ainsi, la Trame Noire est un outil de planification du territoire, en lien avec la TVB, dans sa dimension nocturne.

Pourquoi un référentiel Trame Noire en éclairage public ?

L'élaboration d'un référentiel Trame Noire pour le département du Calvados a été initiée par le SDEC ÉNERGIE via la consultation à laquelle nous avons répondu avec l'agence d'écologues TerroÏko. Cette volonté a été nourrie par un sourcing réalisé auprès du SyDEV, qui a élaboré la première trame sombre, à échelle départementale, pour le département de la Vendée.

L'originalité de cette démarche est qu'elle s'inscrit dans la volonté d'aboutir à un document cadre opérationnel, permettant de gérer l'éclairage à échelle départementale, en intégrant les enjeux biodiversité sur le territoire.



© F. Tjhou

« La trame noire va amener à faire évoluer les pratiques relatives à l'éclairage public. »

C'est ce contexte qui a permis de développer la méthode de travail qui vise à appliquer les principes de la gestion différenciée au domaine de l'éclairage public.

Pour se faire, on part des enjeux de biodiversité présents sur le territoire pour niveler l'éclairage en jouant sur ses différents critères techniques, afin de s'inscrire dans un projet ambitieux de restauration de la qualité de la nuit, prenant, toutefois, en compte les enjeux d'usages humains pour y apporter une réponse adaptée en terme d'éclairage. Ainsi, la Trame Noire s'inscrit dans une dimension pragmatique et opérationnelle

puisque des prescriptions techniques claires s'appliquent en fonction des niveaux d'enjeux. C'est ainsi que fonctionne la Trame Noire du Calvados.

Quels impacts ou intérêts pour les communes et le SDEC ÉNERGIE ?

Le principal impact de la Trame Noire pour les communes, c'est qu'elle va amener à évoluer les pratiques relatives à l'éclairage public. Les températures de couleur et les niveaux photométriques vont s'adapter aux enjeux de biodiversité présents et nous avons proposé une gestion de la temporalité (horaires d'abaissement ou d'extinction) plus fine, en lien avec les enjeux d'usages humains nocturnes (par la définition de la typologie d'espaces) et les enjeux de biodiversité présents.

Le changement va se mettre en place de manière progressive, et le résultat ne sera que réellement perceptible que dans quelques années.

Cela va permettre aux communes et au syndicat, de prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les projets d'éclairage publics et de mettre en place un éclairage le plus vertueux possible au regard de nos connaissances et des moyens actuels dont on dispose.

Pour le syndicat, cela va lui permettre de bénéficier d'un outil de travail simple et efficace au quotidien, avec des prescriptions claires pour aborder de manière rationnelle et uniforme cette question des impacts de l'éclairage, en s'inscrivant dans une démarche novatrice et fructueuse de transition écologique. □



NOUVEAU TARIF DU GAZ

La CRE a rendu publique la délibération concernant le nouveau Tarif d'Utilisation des Réseaux de Distribution et de Gaz

(ATRD7) de GRDF, entrant en vigueur le 1er juillet 2024 pour une durée de 4 ans. Ainsi, une hausse moyenne des termes tarifaires de +27.5% est prévue avec des impacts sur la facture mensuelle des consommateurs résidentiels estimés à +5 à 10%.



RENDEZ-VOUS À LA CATHÉDRALE DE BAYEUX

Le spectacle son et lumières Contemplations revient cet été à Bayeux.

Depuis 2022, les Rendez-vous investissent la cathédrale, mais aussi les monuments aux alentours, avec des projections monumentales sur le thème de la nature et des quatre saisons. Accès libre et gratuit du 16 juillet au 31 août.

Informations sur bayeux-bessin-tourisme.com.

23/02 : Cabourg – Bornes de recharge



Inauguration de deux nouvelles bornes rapides (100 KWh) à Cabourg inscrites au Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques piloté par le SDEC ÉNERGIE.

05/04 : Salon des collectivités



Stand du SDEC ÉNERGIE au Salon des collectivités organisé par l'Union Amicale des Maires du Calvados au Parc des Expositions de Caen.

18/04 : Houlgate - Motos électriques



À l'occasion du 90^e anniversaire du Moto Ball d'Houlgate, présentation de motos électriques co-financées par le SDEC ÉNERGIE.

TELEX...

21 septembre : Normandie Energies Tour – « Le rallye de la liberté » (normandie-energies-tour.fr) – **10 octobre** 14h – CCI de Caen Normandie : Comité syndical

28/03 : Partenariat avec l'UAMC



Signature de la 2^e convention de partenariat entre le SDEC ÉNERGIE et l'UAMC afin de mener des actions partagées visant la qualité des relations avec leurs collectivités membres.

18/04 : Rencontre annuelle avec les partenaires économiques



Rencontre annuelle avec les entreprises et fournisseurs du SDEC ÉNERGIE autour de 3 tables rondes sur la formation et le recrutement, la trame noire et l'impact de la transition énergétique sur les métiers.

11/06 : Création de Nacre Énergie



Signature des statuts et de la convention de pacte d'associés entre le SDEC ÉNERGIE, la communauté de communes Cœur de Nacre et de Normandie Aménagement pour la création d'une société de projet de production et de vente d'énergies renouvelables : Nacre Énergie